

## VILLE DE RONCQ

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021 NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :  
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire. Il retrace la réalisation, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021, des dépenses et des recettes prévues dans le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives.

Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'Etat avant le 15 juillet.

Le budget de la Commune, comme toutes les autres catégories de collectivités territoriales (communes, départements et régions), est structuré en 2 sections :

- Une section de fonctionnement
- Une section d'investissement

## **1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services municipaux.

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **2 462 795,72 €**.

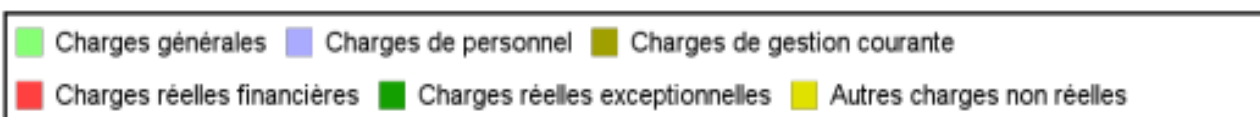
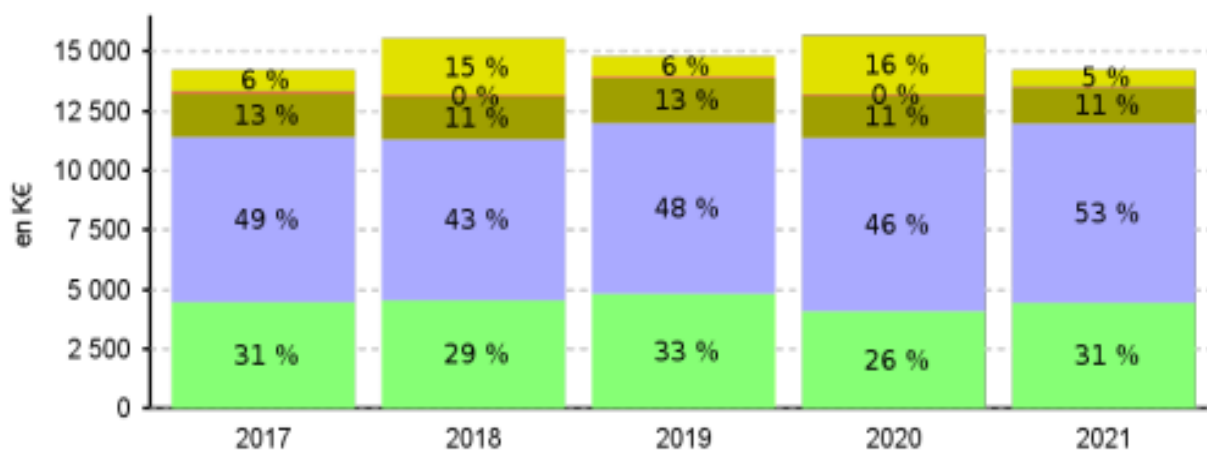
### **1-1 Les dépenses de fonctionnement**

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **14 233 676,65 €**.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2017 A 2021

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
011	Charges à caractère général	4 470 793,00	4 549 823,20	4 825 563,18	4 091 965,48	4 445 502,92
012-013	Charges de personnel	6 946 434,65	6 765 123,54	7 174 062,18	7 282 183,68	7 529 698,73
65	Autres charges de gestion courante	1 819 351,93	1 778 045,67	1 899 077,98	1 781 069,35	1 515 494,67
66	Charges financières	79 410,63	66 699,01	53 765,61	40 653,55	29 076,82
67	Charges exceptionnelles	23 150,16	13 611,13	6 069,08	17 081,08	26 493,70
<b>DEPENSES REELLES (HORS CESSIONS)</b>		<b>13 339 140,37</b>	<b>13 173 302,55</b>	<b>13 958 538,03</b>	<b>13 212 953,14</b>	<b>13 546 266,84</b>
042	Cessions	20 758,32	1 555 735,00	96 150,00	1 837 110,36	108 380,88
042	Dotations aux amortissements	870 202,18	824 065,32	647 573,75	622 915,99	576 528,93
68	Dotations aux provisions (ordre mixte)	0,00	0,00	100 000,00	6 000,00	2 500,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>14 230 100,87</b>	<b>15 553 102,87</b>	<b>14 802 261,78</b>	<b>15 678 979,49</b>	<b>14 233 676,65</b>

**STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**



→ **Taux de réalisation en 2021**

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TYPE DE DÉPENSES	% de réalisation
Charges à caractère général	90,74
Charges de personnel	96,68
Charges de gestion courante	96,31
Charges réelles financières	83,08

## REPERES

2021 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	330	273	272	271
Charges de personnel	558	584	632	667
Charges de gestion courante	112	109	111	141
Charges réelles financières	2	18	17	20
Charges réelles exceptionnelles	2	5	7	9

Strate de référence :

Population : 13489

Régime fiscal : FPU : Communes de 10 000 à 20 000 habitants

Les dépenses réelles de fonctionnement sont les dépenses qui correspondent à une véritable « sortie d'argent » pour la collectivité, elles ont augmenté de 2,52%.

**Chapitre 011 :** Les charges à caractère général correspondent à toutes les dépenses courantes de la collectivité : maintenance, entretien des bâtiments, achat de petits matériels, gaz, électricité, eau, carburant... Elles s'établissent à **4 445 K€**, ainsi par rapport à l'année 2020, on constate une progression de 353 000 € soit **+ 8,64 %**.

Elles représentent 31 % des dépenses totales de fonctionnement, contre 26 % en 2020.

Cette augmentation est due à une reprise d'activité puisque l'année précédente avait connu des suppressions de manifestations et d'activités entraînant une diminution de ces dépenses de 734 000 €.

- Les dépenses liées au covid représentent 30 K€ ( 90K€ en 2020)
- Les dépenses liées à l'énergie s'élèvent à 750 K€ ( 700K€ en 2020)
- Les achats de prestations de service s'élèvent à 1 211 K€ ( 1 000K€ en 2020) dont 510 K€ de versement à la ville de Tourcoing concernant les frais de fonctionnement dans le cadre de la production mutualisée des repas pour la dernière année, la ville de Roncq étant sortie de l'entente à la date du 31 décembre 2021.
- Les contrats de prestations de service s'élèvent à 170 K€ ( 107K€ en 2020)

**Chapitre 012 :** Les charges de personnel correspondent aux salaires et aux charges de personnel.

Elles s'établissent à **7 529 K€**, ainsi par rapport à l'année 2020, elles sont en augmentation de 247 000 € soit **+ 3,40 %**.

La masse salariale représente 53 % des dépenses totales de fonctionnement, contre 46 % en 2020.

Nous passons de 209 agents à fin 2020 à 219 agents fin 2021. Le nombre d'agents titulaires reste identique à 2020 (144 agents) et le nombre de contractuels a augmenté de 10 (75 agents).

L'augmentation de ce poste de dépenses est principalement due :

- A l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2021 puis au 1<sup>e</sup> octobre 2021
- Au remplacement d'agents absents pour maladie ou placés en isolement (pandémie sanitaire)
- A la mise en place de protocole sanitaire dans les écoles
- Au recrutement d'agents pour renforcer les services.
- Aux remplacements des 10 départs en retraite de l'année, avec une période de transmission des dossiers entre l'agent arrivant et l'agent partant.
- Aux dépenses liées aux élections

**Chapitre 65 :** Les autres charges de gestion courante correspondent aux subventions et participations, aux indemnités des élus.

Elles s'établissent à 1 515 K€, ainsi par rapport à l'année 2020, elles diminuent de 265 000 € soit **- 14,91 %**.

Ces charges représentent 11% des dépenses totales de fonctionnement, comme en 2020.

- Subvention versée à la SCIC KALEIDE : 312 K€ en 2021 contre 700 K€ en 2020 (cette baisse est liée au passage d'un versement du CTG par la CAF à la Ville de Roncq, qui le reversait en subvention à la SCIC, à un versement direct par la CAF à la SCIC)
- Subventions versées aux associations : 170 K€ contre 215 K€ en 2020
- Subvention versée au CCAS : 350 K€ contre 200 K€ en 2020
- Contribution obligatoire aux écoles privées : 490 K€ contre 494 K€ en 2020

**Chapitre 66 :** Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts. Du fait de la diminution progressive de l'encours, elles sont en constante diminution (**- 28,48 %**).

Le remboursement des intérêts a été de **29 076€**, contre 40 654€ en 2020.

**Chapitre 67 :** Les charges exceptionnelles réelles correspondent aux dépenses qui n'entrent pas dans le courant de la mairie. Elles représentent **26 K€** et ont augmenté par rapport à l'année 2020 de 9 400 € soit **+ 55,11 %**. Ce chapitre retrace les remboursements des prestations qui n'ont pas eu lieu, son augmentation s'explique du fait de la pandémie.

**Les chapitres d'ordre :** Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaire correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Il s'agit des dotations aux amortissements pour 576 528,93 € et aux provisions pour 2 500 € ainsi que les écritures de cessions (les produits des cessions d'immobilisations sont inscrits au budget en section d'investissement puisque dans leur exécution, ce sont uniquement des recettes d'investissement).

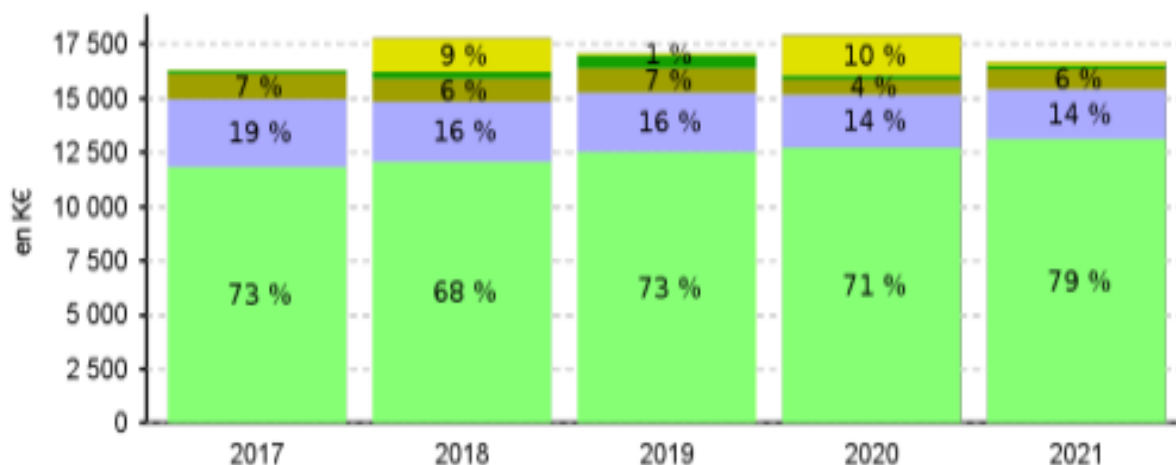
## 1-2 Les recettes de fonctionnement

En 2021, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **16 696 472,37 €**.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2017 A 2021

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
70	Produits des services	1 075 837,56	1 009 041,63	997 650,23	605 583,86	787 353,42
072	Travaux en régie	27 535,22	0,00	0,00	19 921,37	0,00
73 - 014	Impôts et Taxes	11 840 404,30	12 081 735,09	12 532 459,53	12 723 909,57	13 126 638,26
74	Dotations et Participations	3 126 295,78	2 762 267,45	2 738 251,96	2 450 950,22	2 294 638,22
75	Autres produits de gestion courante	52 801,72	51 930,44	123 233,18	60 085,35	141 819,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	172 008,05	320 990,24	599 721,57	206 178,25	166 490,09
<b>RECETTES REELLES (HORS CESSIONS)</b>		<b>16 294 882,63</b>	<b>16 225 964,85</b>	<b>16 991 316,47</b>	<b>16 066 628,62</b>	<b>16 516 939,49</b>
775	Produits des cessions	20 448,00	1 551 014,00	96 150,00	1 504 000,00	108 380,88
042	Plus value de cessions	310,32	4 721,00	0,00	333 110,36	0,00
042	Reprise de subventions	500,00	500,00	4 250,00	3 750,00	11 152,00
78	Reprise de provisions (ordre mixte)	0,00	118,00	0,00	6 000,00	60 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>16 316 140,95</b>	<b>17 782 317,85</b>	<b>17 091 716,47</b>	<b>17 913 488,98</b>	<b>16 696 472,37</b>

### STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



→ **Taux de réalisation en 2021**

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TYPE DE RECETTES	% de réalisation
Ressources Fiscales	103,13
Dotations et participations	104,65
Produits courants (produits des services et autres produits de gestion courante)	99,79

## REPERES

2021 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	973	763	760	923
Dotations et participations	170	346	396	268
Ventes et autres produits courants non financiers	69	73	70	112
Produits réels financiers	0	0	2	3
Produits réels exceptionnels	12	7	9	10

Strate de référence :

Population : 13489

Régime fiscal : FPU : Communes de 10 000 à 20 000 habitants

Les recettes réelles de fonctionnement sont les recettes qui correspondent à une véritable « entrée d'argent » pour la collectivité, elles ont augmenté de 2,80 %.

### **Chapitre 73 :** Les impôts et taxes.

Ils s'établissent à **13 127 K€**, ainsi par rapport à l'année 2020 ils ont progressé de 402 728 € soit **+ 3,17 %**.

Ils représentent 79 % des recettes totales de fonctionnement, contre 71 % en 2020.

- Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à **6 861 288 €** (suite à la réforme de la taxe d'habitation, la part revenant au département a été transférée à la commune pour compenser la perte de recettes)
- Le produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'élève à **47 498 €**
- L'effet du coefficient correcteur suite à la réforme de la taxe d'habitation s'élève à **977 083 €** (ce produit s'ajoute au transfert de la part départementale de la taxe foncière afin de compenser totalement l'ancien produit reçu par la commune de la taxe d'habitation)
- Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'élève à **52 930 €**
- Le produit de la taxe sur les pylônes s'élève à **13 005 €**

- Le produit des rôles supplémentaires s'élève à **12 235 €**
- Le produit des rôles complémentaires s'élève à **16 003 €**

Le produit de la fiscalité versé par l'Etat s'élève donc à 7 980 042 €, duquel est déduit le prélèvement de 84 871,13€ au titre de l'article 55 de la loi SRU soit **7 895 170,87 €**.

- L'attribution de compensation versée par la MEL s'élève à **3 326 433 €** (montant identique depuis 2017)
- La dotation de solidarité communautaire versée par la MEL s'élève à **237 683 €** (montant identique depuis 2019)
- Le fonds de péréquation versé par la MEL s'élève à **191 620 €**
- Le produit de fiscalité versé par la MEL / CVE s'élève à **102 520 €**

Le produit de fiscalité versé par la MEL s'élève donc à **3 858 255 €**.

- Le produit de la TCCFE (Taxe communale de la consommation finale d'électricité) s'élève à **275 260 €**
- Le produit de la Taxe additionnelle aux droits de mutation s'élève à **945 202 €**
- Le produit de la Taxe Locale sur la publicité extérieure s'élève à **152 221 €**

#### **Chapitre 74 :** Les dotations et participations.

Elles s'établissent à 2 295 K€, ainsi par rapport à l'année 2020, elles ont diminué de 156 000 € soit – **6,38 %**.

Elles représentent 14 % des recettes totales de fonctionnement, comme en 2020.

Cette diminution est principalement due à la réforme de la taxe d'habitation. Le produit de l'exonération de la taxe d'habitation qui s'élevait à 290 000 € en 2020 a été supprimé. Le produit de l'exonération de taxe foncière a augmenté en passant de 10 000 € à 110 000 €. Soit une diminution des produits d'exonération de 190 000 €

- La dotation forfaitaire s'élève à **1 434 459 €** (- 22 000 € par rapport à 2020 et – 300 000 € depuis 2016)
- La dotation nationale de péréquation s'élève à **116 286 €** (+ 2 400 € par rapport à 2020)
- Les participations (Etat – Région – Département – MEL – Communes – CCAS et Caisse d'allocations familiales) ont augmenté de 56 000 € en passant de 577 K€ en 2020 à **633K€** en 2021.

#### **Chapitre 70 :** Les produits des services, du domaine et des ventes correspondent aux concessions de cimetières, aux services scolaires et périscolaires ainsi qu'aux redevances d'occupation du domaine public.

Ils s'établissent à 787 K€, ainsi par rapport à l'année 2020, ils ont progressé de 182 000 € soit + **30,02 %**.

Ils représentent 6 % des recettes totales de fonctionnement, contre 4 % en 2020.

Cette augmentation est due à une reprise d'activité progressive mais qui n'est pas encore revenue au niveau d'activité d'avant la pandémie.

- Les produits des concessions s'élèvent à 29 720 €
- Les droits de stationnement et de location sur la voie publique s'élèvent à 7 200 €
- Les redevances d'occupation du domaine public s'élèvent à 29 164 € (+12K€ par rapport à 2020)
- Les redevances et droits des services à caractère culturel s'élèvent à 29 700 €
- Les redevances et droits des services à caractère sportif s'élèvent à 38 230 € (-19K€ par rapport à 2020)
- Les redevances et droits des services à caractère social s'élèvent à 136 500 € (+ 31K€ par rapport à 2020)
- Les redevances et droits des services périscolaires s'élèvent à 486 000 € (+165 K€ par rapport à 2020)
- Les remboursements de frais par le CCAS s'élèvent à 29 300 €
- Les remboursements de frais par les autres redevables s'élèvent à 1 800 €

**Chapitre 75 :** Les autres produits de gestion courante.

Ils s'établissent à 142 K€, ainsi par rapport à l'année 2020, ils ont augmenté de 82 000 € soit + **136,03 %**.

Ils représentent 0,85 % des recettes totales de fonctionnement, contre 0,33 % en 2020.

L'augmentation est principalement due :

- A la convention de mise à disposition, autorisation d'aménagement et de gestion de zone humide des sites « Parc Vansteenkiste » et « pâture rue de Lille » pour environ 40 000 €
- A des remboursements de la part d'EDF pour 42 000 € (baisse des consommations lors des différents confinements et fermetures de sites et les factures étaient réalisées selon des estimations)

**Chapitre 77 :** Les produits exceptionnels réels.

Ils s'établissent à 166 K€, ainsi par rapport à l'année 2020, ils ont diminué de 39 700 € soit -**19,25 %**.

Ils représentent 1 % des recettes totales de fonctionnement, contre 1,15 % en 2020.

- Les pénalités appliquées aux entreprises s'élèvent à 2 610 €
- Les mandats annulés sur exercices antérieurs représentent 88 000 €
- Les produits exceptionnels divers s'élèvent à 76 000 €

### **1-3 L'autofinancement**

La capacité d'autofinancement représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement.

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

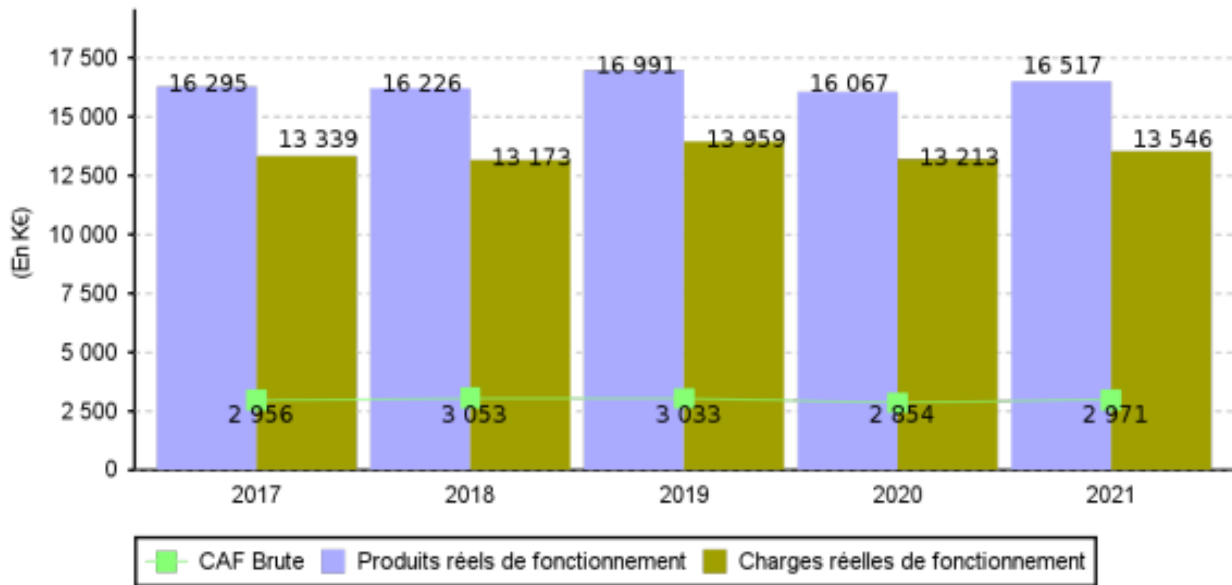
La CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

#### **EVOLUTION DE LA CAF BRUTE ET DE LA CAF NETTE DE 2017 A 2021**

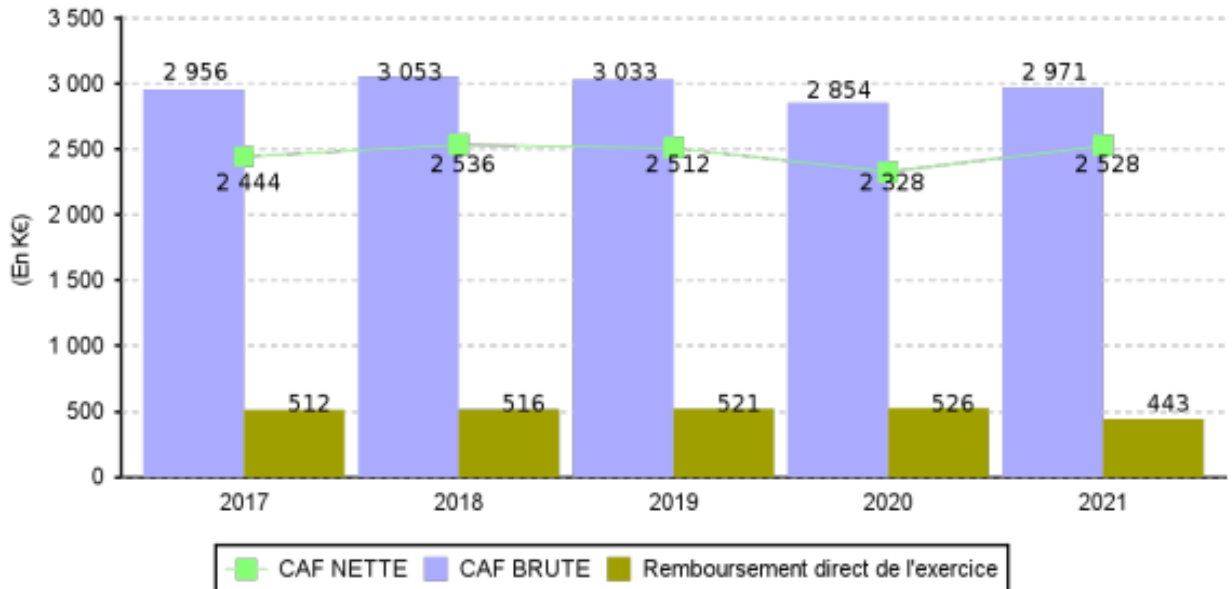
<b>LIBELLE</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 294 882,63	16 225 964,85	16 991 316,47	16 066 628,62	16 516 939,49
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 339 140,37	13 173 302,55	13 958 538,03	13 212 953,14	13 546 266,84
<b>AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>2 955 742,26</b>	<b>3 052 662,30</b>	<b>3 032 778,44</b>	<b>2 853 675,48</b>	<b>2 970 672,65</b>
REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL	511 757,13	516 350,41	521 135,58	526 121,69	442 919,48
<b>AUTOFINANCEMENT NET</b>	<b>2 443 985,13</b>	<b>2 536 311,89</b>	<b>2 511 642,86</b>	<b>2 327 553,79</b>	<b>2 527 753,17</b>



### EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



### EVOLUTION DE LA CAF NETTE



## 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

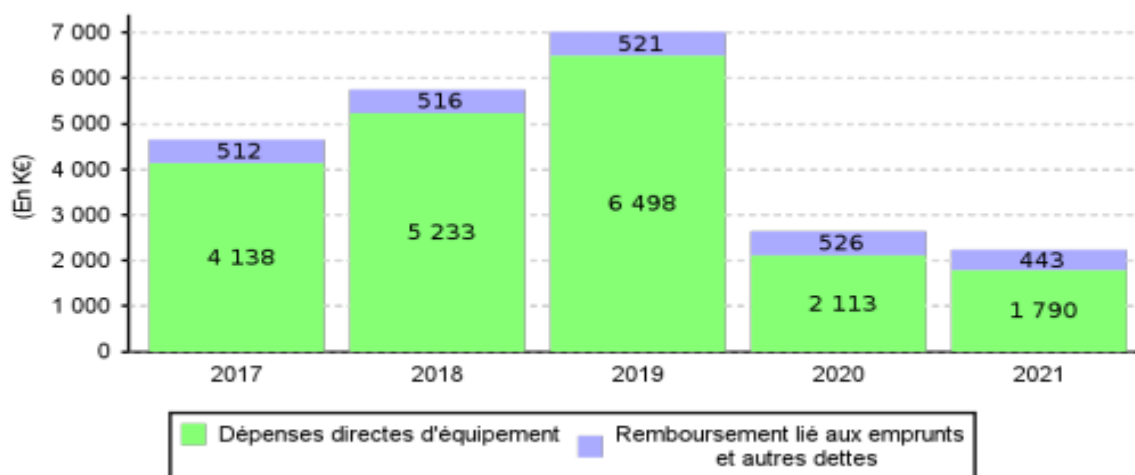
A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de **1 449 038,51 €**.

### 2-1 Les dépenses d'investissement

Ce sont les dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

En 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 291 290 €**.

#### EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2017 A 2021 (en k d'€)



#### → Taux de réalisation en 2021

Dépenses directes d'équipement (opérations d'ordre incluses)	34,04 %
Remboursement lié aux emprunts	99,53 %

## REPERES

En €/hab	2021	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
			Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement		133	230	242	318
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes		33	88	81	88

**Les dépenses directes d'équipement** s'élèvent à 1 790 387,07 €. Compte tenu du contexte sanitaire, du report de certains travaux (période saisonnière qui n'était plus adaptée, lots infructueux du fait de l'augmentation du coût des matières...), le taux de réalisation est en chute par rapport aux années antérieures soit 34,04 %. Si l'on rajoute les Restes à Réaliser reportés en 2022 pour un montant de 2 267 200,34 €, le taux de réalisation serait de 78,19 %.

**Le remboursement du capital de la dette** s'élève à 442 919,48 €.

### ***Bilan des dépenses d'équipement réalisées en 2021***

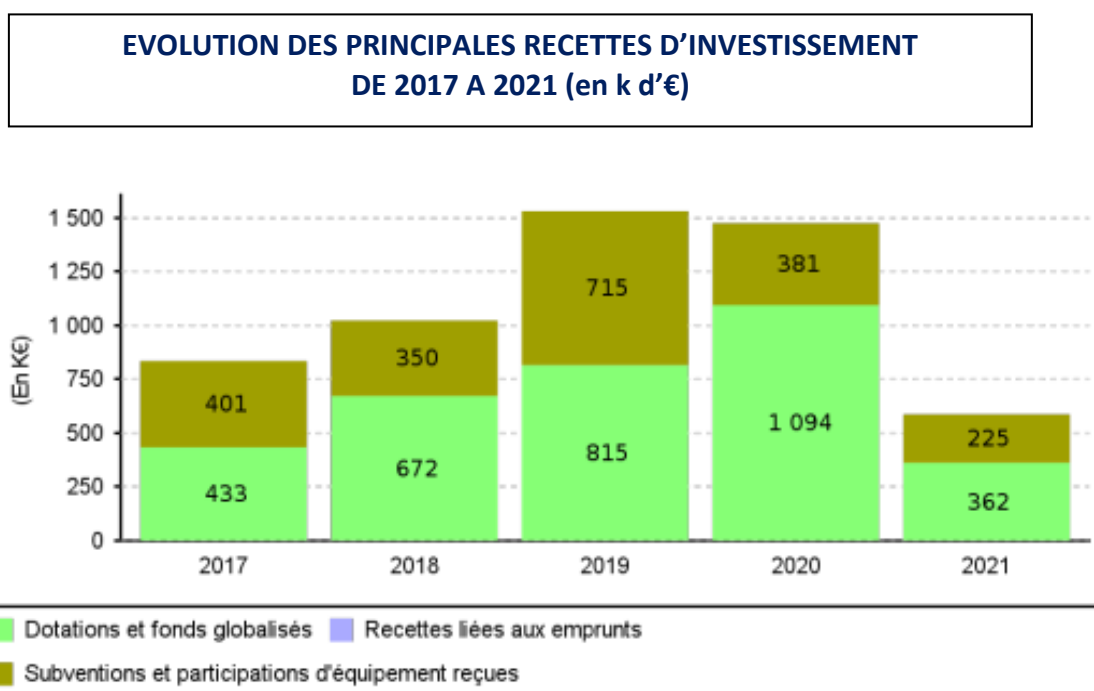
- Frais d'études et d'insertion pour la nouvelle piscine municipale : +/- **310 K€**
- Frais d'études et d'insertion pour les travaux de la salle Boério : +/- **6 K€**
- Frais d'études pour les travaux de la salle Jules Gilles : +/- **29 K€** (fin des travaux)
- Frais d'études pour la création des Jardins Familiaux : +/- **18 K€**
- Frais d'études pour la restructuration du Centre Musical : +/- **38 K€**
- Frais d'études terrain synthétique du Blanc Four : +/- **10 K€**
- Frais d'études Rénovation Ecole Marie Curie : +/- **6 K€**
- Frais d'études et d'insertion (divers travaux) : +/- **49 K€**
- Travaux pour la restructuration du Centre Musical : +/- **135 K€**
- Travaux terrain synthétique du Blanc Four : +/- **13 K€**
- Travaux Salle Jules Gilles : +/- **4 K€**
- Travaux Alerte attentats (Ecoles) : +/- **5 K€**
- Travaux Ecole Jacques Brel : +/- **160 K€**
- Travaux Ecole Marie Curie : +/- **55 K€**
- Travaux de requalification Sentier Pellegrin : +/- **9 K€**
- Mise en place du système de vidéo protection urbain : +/- **50 K€**
- Travaux « la source » : +/- **10 K€**
- Eclairage Public (marché d'exploitation) : +/- **120 K€**
- Contrats d'exploitation chauffage : +/- **78 K€**
- Contrats d'exploitation piscine : +/- **27 K€**

- Divers aménagements Espaces verts dont plantations arbres... : +/- 23 K€
- Divers aménagements Bâtiments scolaires : +/- 31 K€
- Divers aménagements Bâtiments publics : +/- 90 K€
- Achat de matériels divers et outillages (tous services confondus) : +/- 159 K€
- Mobiliers de bureaux : +/- 20 K€
- Divers matériels informatiques : +/- 195 K€
- Equipements dans les cimetières : +/- 40 K€
- Acquisition de terrain : +/- 22 K€
- Versement d'une subvention foncière à Vilogia dans le cadre de la loi SRU : 80 K€

## 2-2 Les recettes d'investissement

Ces recettes comprennent les ressources propres, les ressources liées aux subventions d'investissement et les emprunts.

En 2021, les recettes d'investissement s'élèvent à **3 740 328,51 €**.



### → Taux de réalisation en 2021

Dotations et fonds globalisés	109,64 %
Recettes liées aux emprunts	0,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	49,72 %

## REPERES

2021

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	27	37	44	63
Recettes liées aux emprunts	0	85	70	64
Subventions et participations d'équipement reçues	17	47	49	67

**Dotations et fonds globalisés :** Ce chapitre regroupe la récupération du FCTVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2020 pour un montant de 309 430,91 € et la taxe d'aménagement pour 52 397,01€. Soit un total de **361 827,92 €**.

**Recettes liées aux emprunts :** La Ville de Roncq n'a plus contracté d'emprunt depuis l'année 2013.

**Subventions et participations d'équipement reçues :** Des opérations d'ordre pour régularisation ont été effectuées pour un montant de 46 831,45 € (opérations patrimoniales neutres réalisées en recettes et en dépenses).

En 2021, la Ville a reçu **177 688,97€** au titre des subventions et des participations :

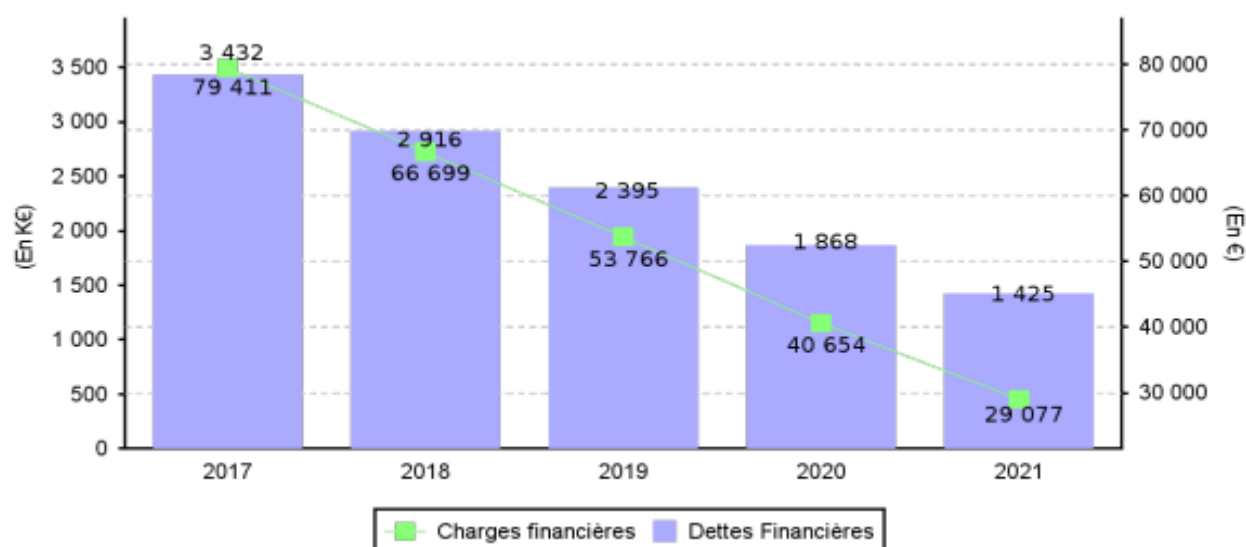
- La Métropole Européenne de Lille :
  - 12 734,27 € pour le musée numérique à la Source
  - 21 673,00 € au titre de la redevance R2
- Le Département du Nord :
  - 26 600 € pour les travaux d'accessibilité de la salle de sport Jules Gilles
- L'Etat :
  - 19 602 € pour la sécurisation volumétrique
  - 32 460,40 € pour la rénovation de l'école Curie (Dotation de Soutien à l'investissement Local)
  - 950 € pour l'achat d'urnes
  - 3 000 € pour l'achat de parois de protection covid – dans le cadre des élections
  - 33 258 € pour l'éclairage public (Dotation de Soutien à l'investissement Local)
  - 27 411,30 € pour la salle de sport Jules Gilles (Dotation de Soutien à l'investissement Local)

**Autres immobilisations financières :** La créance Numéricable échelonnée de 2016 à 2022 représente pour l'année 2021 la somme de **34 560,87 €**.

**Excédents de fonctionnement capitalisés N-1 :** Pour un montant de **2 434 509,49 €**.

**Les opérations d'ordre :** Elles s'élèvent à **731 741,26€**. Elles comprennent les dotations aux amortissements pour 576 528,93 €, les écritures de cessions mobilières et immobilières pour 108 380,88 € et les opérations patrimoniales pour un montant de 46 831,45 €.

### Situation des emprunts de la ville



#### **Encours de la dette :**

Au 31 décembre 2021, le capital restant dû est de **1 425 493 €**, soit 105 € par habitant.

La Ville détient 6 emprunts, 4 à taux fixe et 2 à taux variable (Euribor 3 mois). Ils sont classés en **1 (zone euro) A (taux fixe et variable)**, il n'y a aucun emprunt à risque.

Le ratio de surendettement (encours de dette/RRF) mesure le poids de la dette : il est de 0,086. La capacité de désendettement (encours de dette/CAF brute) est de 0,48 soit moins de 6 mois. Un niveau d'endettement inférieur à 5 ans est un signe d'endettement faible.

## ***Situation des emprunts garantis par la ville***

Cette présentation intègre également la situation des emprunts garantis consentis par la Ville. Le capital restant dû sur l'ensemble de ces emprunts à la date du 31 décembre 2021 est de +/- **489 K€**, réparti entre 4 emprunts (3 à taux fixe et un à taux variable).

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Objet de l'emprunt garanti</b>
AFTE	Agrandissement et réhabilitation de l'Ecole St-François (deux emprunts) (taux fixe) – durées résiduelles : 4 mois pour le premier et 11 ans pour le second
Société HLM NOTRE LOGIS	Construction de surfaces commerciales rue des Arts – taux fixe – Durée résiduelle : 9 ans
Société HLM LOGICIL	Résidences pour personnes âgées – taux variable – durée résiduelle : 9 mois